



**-Commune de Larra-  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CCAS**

**Séance du 5 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Larra s'est réuni au lieu habituel de ses séances sur convocation régulière en date du 25 mars 2024, sous la présidence de Marie-Claire BOÏAGO, vice-présidente du CCAS.

**Présents (7) :** AUMARECHAL Vincent, BALIERE Yolande, BOÏAGO Marie-Claire, BUSQUE Liliane, COURTEILLE Thomas, DEI TIGLI Florinda, DESGARCEAUX Nathalie  
**Le quorum est atteint.**

**Absents ayant donné procuration (3) :** LACOMBE Valérie a donné procuration à AUMARECHAL Vincent, MESSINA Nathalie a donné procuration à DEI TIGLI Florinda, MOIGN Jean-Louis a donné procuration à BOÏAGO Marie-Claire

**Absent(e)s excusé(e)s :** GOUMBALLA Saloua

**Secrétaire de séance :** Nathalie DESGARCEAUX

**2024-2-2**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023**

Sous la présidence de Madame Marie-Claire BOÏAGO, adjointe aux affaires sociales, la présentation du compte administratif pour l'exercice 2023 et des restes à réaliser est faite :

**Le Conseil d'administration,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023 ;

**Vu** le compte de gestion 2023 ;

**Vu** le compte administratif 2023

**Vu** sa parfaite concordance, au centime près, avec le compte de gestion 2023 du Service de gestion comptable de Grenade-Cadours, Madame BOÏAGO soumet au vote du Conseil d'administration le Compte administratif communal 2023, hors de la présence de Monsieur le Président.

**Article 1<sup>er</sup> :** CONSTATE les identités de valeurs du compte administratif pour l'exercice 2023 avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Article 2 :** RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

**Article 3 :** ARRETE les résultats définitifs tels qu'ils viennent d'être résumés

Pour (9) : AUMARECHAL Vincent, BALIERE Yolande, BOÏAGO Marie-Claire, BUSQUE Liliane, COURTEILLE Thomas, DEI TIGLI Florinda, DESGARCEAUX Nathalie, LACOMBE Valérie a donné procuration à AUMARECHAL Vincent, MESSINA Nathalie a donné procuration à DEI TIGLI Florinda

Contre : --

Abstention : --

Ne prend pas part au vote : 1 (MOIGN Jean-Louis)

### Délibération adoptée

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance  
Nathalie DESGARCEAUX



La Vice-Présidente,  
Marie-Claire BOÏAGO



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).